

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 3 (1893)

Artikel: Une page de l'histoire monétaire Fribourgeoise au XVIII^{me} siècle
Autor: A.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE PAGE DE

L'HISTOIRE MONÉTAIRE FRIBOURGEOISE

AU XVIII^{me} SIÈCLE

L'atelier monétaire de Fribourg, qui avait montré une certaine activité pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle, paraît s'être désorganisé vers 1774, année où l'on frappa encore des demi-batz, des kreutzer et des demi-kreutzer. Depuis cette époque, la fabrication des monnaies cessa complètement jusqu'en 1786. A cette date, nous voyons apparaître pour la première fois la *piécette*, valant 7 kreutzer⁽¹⁾. L'année suivante on fit une nombreuse émission : Doubles piécettes (14 kreutzer ou 3 batz), piécettes, kreutzer et demi-kreutzer (vierer). En 1788 on frappa en outre des demi-batz. La fabrication de ces différentes pièces continua d'une manière assez suivie jusqu'en 1798.

Nous ne nous occuperons ici que de la réorganisation de l'atelier, en 1786-87. A ce moment, le besoin de billon se faisant vivement sentir à Fribourg, le Gouvernement décida de recommencer la frappe, suspendue depuis douze ans, et s'adressa à la Seigneurie de Genève pour lui demander de bien vouloir lui indiquer un ouvrier capable d'exécuter les travaux nécessaires à la remise en activité de l'atelier. Il s'échangea à ce sujet une assez

(1) Henseler (*Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg*), décrit sous le N° 141 une *piécette* de 1717 qui doit être un essai, car ce genre de monnaies n'est apparu dans la circulation qu'à l'époque indiquée ci-dessus.

volumineuse correspondance entre les deux États. Nous en reproduisons ici les principales pièces⁽¹⁾.

Magnifiques Puissans et très Honorés Seigneurs
Bons Voisins et Singuliers Amis !

Comme notre monnoye exige différentes réparations et que Nous n'avons ici en ce moment pas d'ouvrier expert en ce genre ; oserions Nous prier, Vos Seigneuries, de bien vouloir permettre, que l'ouvrier, qui travaille pour leur monnoye, puisse se charger de ces ouvrages.

Nous rechercherons avec empressement, Magnifiques, Puissans, et très Honorés Seigneurs, des occasions à vous manifester toute notre reconnoissance, priant, Vos Seigneuries, d'être bien convaincuës à l'avance de notre vive gratitude, ainsi que des Sentiments très Sincères, avec les quels Nous sommes très cordialement

Magnifiques, Puissans et très Honorés Seigneurs
Bons Voisins et Singuliers Amis !

Vos très affectionnés Voisins et amis à vous faire service.

L'Avoyer et Conseil de la ville de Fribourg.

Donné ce 13^e Juillet 1786⁽²⁾.

Genève, le 21 juillet 1786.

A Monsieur de Verro, chancelier à Fribourg.

Monsieur,

Leurs Excellences de Fribourg ont écrit le 13 de Juillet à notre Conseil pour demander que l'ouvrier qui

(1) Archives de Genève, *Pièces historiques et Copie de lettres du Conseil*.

(2) Cette pièce porte le sceau de Fribourg. Écu écartelé, au 1 et 4 coupé de sable et d'argent, qui est du Canton de Fribourg, au 2 et 3 d'azur au château à trois tours d'argent, qui est de la Ville de Fribourg. Lég. : SIG SECRETUM REIPUBLICA FRIBURGENSIS (L'anneau n'est pas sous les tours). L'écu timbré d'une couronne de marquis, coupant la légende.

travaille à nos monnoyes puisse se charger des ouvrages qu'Elles se proposent de faire exécuter dans le même genre.

Vous nous connoissez trop bien, Monsieur, pour n'être pas convaincu qu'en ceci comme en toute autre chose, nous saisissons avec l'empressement le plus affectueux tous les moyens d'agréer à leurs Excellences, mais avant de répondre à la demande qu'Elles nous adressent, nous désirerions savoir d'une manière plus précise ce que nous aurions à faire pour entrer exactement dans leurs vues.

L'établissement des monnoyes exige, Monsieur, quatre ouvriers principaux, un essayeur, un graveur, un fabricant et le quatrième un artiste qui règle tout ce qui tient au Balancier, vous avés je le suppose, une partie de ces ouvriers, et il importeroit que vous eussiez la complaisance de m'indiquer, quels sont ceux, ou quel est celui qui vous manque, comme encore dans quel tems Leurs Excellences voudroient les employer, et quelle seroit à peu près la durée de leur absence.

J'espère, Monsieur, que vous comprendrez que ces divers renseignemens nous étoient nécessaires, et que Leurs Excellences ne prendront point en mauvaise part un délai qui n'a d'autre but que de répondre d'une manière plus parfaite à leurs intentions.

Depuis bien des années, nous n'avons pas frappé de grosses monnoyes, et nous n'avons eu à établir que du billon, ce qui fait que dans ce moment, nous ne possédons pas en ce genre des artistes de la première force, mais je puis vous assurer, Monsieur, que nous ferons tout ce qui pourra dépendre de nous, pour agréer à Leurs Excellences.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

P.-S. Vous voudrez bien regarder ceci, Monsieur,

comme une information particulière que j'ai l'honneur de vous demander, en attendant que le Conseil réponde à la lettre de LL. EE.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

Nos monnoyes etants établies, et les ouvrages, que Nous désirons faire faire, consistants qu'en des cylindres pour un laminoir peutêtre un coupoir, et des Coins, que nous Nous proposons en même tems de faire Graver, nous ne pensons pas, que cela exige le séjour de l'ouvrier, Mais qu'après avoir vû, les ouvrages, qu'il y at à faire, qu'il pourra les executer chez lui.....

Fribourg, ce 25^e Juillet 1786.

Werro, chancelier.

Genève le 1^{er} Août 1786

à Monsieur de Werro chancelier à Fribourg.

Monsieur.

.....Il nous a fallu chercher un artiste en état de remplir vos vues, et nous avons eu le bonheur d'en rencontrer un très habile, très intelligent, très versé dans la fabrication des Laminoirs, coupoirs, coins etc^a, outre cela très honnête homme, mais avec lequel neantmoins, il n'est pas inutile de prendre quelques précautions.

La première et la principale, c'est de ne lui promettre le paiement de ses ouvrages qu'après qu'ils seront achevés et remis.

La seconde de soumettre son travail à l'examen d'un artiste connoisseur qui en détermineroit le prix, ensorte que les pièces ne seroient envoyées à Fribourg que lors

qu'elles auroient eu l'entière approbation d'un pareil expert et ne seroient payées à l'ouvrier que conformément à la valeur à laquelle elles auroient été estimées.

Ce n'est pas, Monsieur, que nous suspicions le moins du monde la bonne foi du Sieur Cramer, mais le Conseil a souhaité n'avoir aucun doute sur la diligence et la perfection avec lesquelles LL. EE. seroient servies.

Le sieur Paul à l'inspection duquel le travail de Cramer seroit soumis, est un mécanicien de premier mérite..... Quand au voyage, Cramer demande d'en être payé à Fribourg, nous n'avons pû à cet égard convenir du prix, j'aurai seulement l'honneur de vous faire observer, Monsieur, qu'autre ses frais de bouche il payera pour la diligence jusqu'à Payerne, douze livres quatorze sols de Suisse, il aura depuis Payerne, quatre à cinq lieues de marche, et nous lui payons pour son tems, lorsque nous sommes dans le cas de l'employer, un écu neuf de France par jour, indépendamment de la nourriture.....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève, le 15 d'Août 1786.

Au même.

Monsieur,

J'omis je crois dans mes précédentes lettres de vous parler du sieur Robin graveur de notre monnoye, qui si LL. EE. l'agrément seroit très en état de bien graver les Coins qui doivent servir à la fabrication de Leurs monnoyes ; j'ai cru, Monsieur, pour que vous puissiez juger par vous même s'il vous convient de charger de ce travail notre susdit graveur, que je ne ferois pas mal de mettre sous vos yeux quelques échantillons des monnoyes qui ont été frappées avec des coins gravés par cet artiste.

J'ajouterai, Monsieur, que m'entretenant à ce sujet avec le Sieur Robin, il me pria de vous informer que le Sr Dassier son prédécesseur qui sans doute avait été employé ci devant par LL. EE. lui remit quelques matrices de demie batz, de crutzers et demi crutzer au coin de votre Etat et que si vous le désirez, Monsieur, il est prêt à vous les faire parvenir.

Agréez, je vous vous prie, etc.

Puerari.

Au même.

Genève, le 27 de 7^{bre} 1786.

Monsieur,

Conformément aux résolutions dont vous me faites part dans votre dernière lettre, j'ai invité Monsieur Robin à me dire quel seroit le prix qu'il demanderoit pour la gravure de chaque coin ; il ne s'étoit pas fait encore une idée précise de ce que la chose peut valoir, et pour faire à LL. EE. une proposition qui ne soit ni exagérée, ni au dessous de ce que ce travail doit lui produire, il a cru que le parti le plus sur étoit de s'en rapporter à ce que LL. EE. payerent ci devant à Monsieur Dassier, pour une commission du même genre.

Je ne puis pas vous dire, Monsieur, ce qu'il y eut de réglé à cet égard avec Monsieur Dassier, parce que non seulement cet artiste n'existe plus, mais il n'a laissé à sa famille aucune note qui puisse nous l'apprendre, il sera aisé, je le présume, d'y suppléer à Fribourg par les comptes de la Trésorerie qui sont sans doute chargés de ce qui lui fut payé dans le tems pour ce même objet. Au surplus, si nous étions privés la dessus de tout renseignement, il faudroit bien que Monsieur Robin surmontât la répugnance qu'il a eue jusqu'ici à se déclarer.

Agréez, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

Monsieur Robin n'ayant pas voulu Se déclarer, quel seroit le prix, qu'il demanderoit pour la gravure de chaque coin et S'étant rapporte à ce qui a été payé cy devant à Monsieur Dassier son prédécesseur, j'ai après bien des recherches trouvé que l'on avoit payé dans le tems à Monsieur Dassier pour une commission du même genre Six Livres de France pour la pair, Mais Nous sentons fort bien, Monsieur, que tout ayant dés lors augmenté de prix, cela ne doit point servir de regle, et nous vous prions en conséquence de bien vouloir convenir de prix à cet Egard avec Monsieur Robin, au quel il sera d'après ce plus facile d'apprécier son travail.

Le temps, que le sieur Kramer avoit exigé tendant vers sa fin, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir me mander si nous pouvons bientôt esperer d'avoir ses ouvrages, et, si les cylindres soit Rouleaux étoient faicts, d'avoir la bonté de les faire envoyer tout de suite; attendants la dessus pour commencer à Batre.

Agréez, etc.

Fribourg ce 14^e 9^{bre} 1786

Werro chancelier.

Genève le 25 de 9^{bre} 1786

à Monsieur de Werro chancelier

à Fribourg

Monsieur,

..... J'ai communiqué à Monsieur Robin ce qui le concernoit dans la dernière lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire; il m'a paru, Monsieur, qu'il se contenteroit de six livres de France pour la paire de

coins qui serviront à frapper des demi crutzer, mais il estime en même temps que les coins qui serviront à frapper des crutzer devroient lui être payés neuf livres la paire et douze livres ceux des demi batz. Vous l'avez préjugé, Monsieur, la main d'œuvre à tous égards, est plus haute aujourd'hui, qu'à l'époque où Leurs Excellences employèrent Monsieur Dacier, et cette considération peut bien légitimer la différence que Monsieur Robin met entre ses prix, et ceux de son Prédécesseur.

Au reste, Monsieur, je ne dois pas oublier de vous dire, que Monsieur Paul surveille avec soin le sieur Cramer, et que jusques ici il est très content de la manière dont vos ouvrages s'exécutent, il vint hier chez moi pour me dire qu'il seroit à désirer que vous me fissiez parvenir un échantillon des pièces de monnoye auxquelles vous vous proposez d'appliquer le cordonnage que vous avez commis au Sieur Cramer et qu'il désireroit savoir aussi. s'il faut que ces cordonnages soient droits, ou si votre intention est qu'on le fasse incliné. Je vous serai très obligé, Monsieur, si vous voulez bien me procurer là dessus les renseignemens nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur

.....J'écris par ce même courrier à Monsieur Robin, qui m'a demandé différents éclaircissements au sujet de la gravure des Coins, dont Vous avés eù la bonté de le charger, et le prie aussi d'accélérer de son côté, autant qu'il sera possible, afin que nous ne soyons pas retardés par le Défaut de Coins.

J'ai oublié, Monsieur, de vous mander, que le cordon-

nage étoit destiné pour des pièces de Dix Creutzer, jusqu'à Dix Batz, et qu'on le préféreroit incliné, mais comme l'on commencera par battre du Billon, il ne nous presse pas au tant.

Veuillés s'il vous plait, etc.

Fribourg le 25 X^{bre} 1786

Werro chancelier.

Genève, 30 Janvier 1787

A Monsieur de Werro, Chancelier
à Fribourg

Monsieur,

Il a été singulièrement facheux qu'une affaire dans laquelle nous aurions aimé apporter la plus grande diligence ait été si longtemps retardée par la maladie de Cramer.

Ce pauvre homme quoique atteint d'une maladie à laquelle il vient de succomber ne consentit que très tard et avec toute la répugnance possible à se desaisir des ouvrages qu'il avoit commencés. Monsieur Paul a fait achever les cylindres par un ouvrier dont la capacité lui étoit bien connuë.

.....à l'égard des Coins, j'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'il sont absolument achevés dans quinze jours, Monsieur Robin pourroit même expédier dans ce moment ceux qui doivent servir à frapper les demi sols, ils ne demandent plus que la trempe et le limage, opérations qui n'exigeront qu'un tems peu considérable.

Recevez, Monsieur, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'État
à Genève.

Monsieur,

J'ai reçu dernièrement par le retour de notre voiturier

la Caisse contenant les cinq cylindres, qui étoient très bien conditionnés, mais lorsqu'on voulut les placer dans les cages, il s'est trouvé, que les Deux extrémités soit Pivots étoient trop petits, ce qui nous mets dans l'impossibilité de prendre les trois restants.

A l'égard du cordonnage, que le sieur Cramer n'a pû achever, si vous vouliez bien, Monsieur, avoir la Bonté de le faire finir, nous vous serions très obligés. il doit servir pour cordonner des pieces en argent de la grosseur de nos creutzers, jusqu'à de celles de Dix Batz, *(sic)* et l'on désireroit, qu'il fut incliné, ainsi que j'avois déjà eû l'honneur de vous le mander.

La discrétion, Monsieur, devroit certainement nous prescrire, de ne pas vous faire de nouvelles demandes, Mais comme nous aurions besoin de quelques pairs de coins pour des pièces en argent, j'ose encore vous demander la grace de bien vouloir nous faire forger huit pairs de coins dont quatre de la grosseur de ceux de nos Creutzers, et les quatre autres de ceux de nos Demis Batz et d'avoir la bonté de convenir pour le prix de la gravure avec Monsieur Robin, d'après le Dessein que je lui envoie par ce même Courrier, en le priant d'accélérer autant, qu'il sera possible, l'envoi des Douze pairs, qui doivent servir pour ce Billon.....

Recevez, etc.

Fribourg ce 15 fevrier 1787

Werro chancelier.

Genève 2 Mars 1787

A Monsieur de Werro, Chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'aurois répondu plus tôt à la lettre que vous me fites l'honneur de m'adresser le 15, si Monsieur Robin avoit

pû se décider sur le prix des nouveaux Coins qui lui sont commandés, il me demanda quelques jours pour y réfléchir, et mercredi seulement je sus par son rapport, qu'il a eu l'honneur de correspondre avec vous, Monsieur, sur cet objet, le parti qu'il prend de ne pas déterminer de prix avant que l'ouvrage soit achevé, ne doit point, Monsieur, vous arrêter, le Sieur Robin est un artiste sur la délicatesse et le désintéressement de qui l'on peut compter, et il sera jaloux de servir votre Etat d'une manière qui mérite votre approbation, il m'a fait entendre cependant que le prix de nouveaux Coins différera peu de celui des premiers qu'il a fait établir....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève.

.....Monsieur Robin nous a fait dernièrement l'envoi de sept paires de coins pour les Creutzers et Demis Creutzers, dont nous sommes l'on ne peut pas plus satisfaits; je lui écrit par ce courrier, pour le prier de se hater autant qu'il sera possible ceux des Demis Batz et des petites pieces d'argent, sur lesquelles notre public attend avec la plus grande impatience.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 2^{me} Avril 1787

Werro Chancelier.

Genève, 9 Mai 1787

A. Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

.....J'ai la satisfaction de vous apprendre que mardi prochain, les coins destinés aux demi batz vous seront expédiés, Monsieur Robin me fait espérer qu'avant la

fin de mai, vous recevrez les coins qui doivent servir à frapper des piécettes et doubles piécettes, ainsi que le cordonnage.

Agréez, etc.

Puerari

Genève 11 de Mai 1787

Au même.

Monsieur,

Ma dernière lettre étoit à peine partie, lorsque je vis arriver chez moi Monsieur Robin qui dans une sorte de désespoir, m'apprit que six des coins qu'il devoit expédier mardi avoient péri à la trempe ; il ne pourra vous en envoyer que cinq, mais les autres suivront de près, le retard sera au plus de huit jours, le reste du travail n'en sera point différé.

Tous les revers possibles semblent s'être accumulés pour nous priver, Monsieur, de la satisfaction que nous aurions eue à vous servir d'une manière aussi prompte que vos convenances pouvoient l'exiger.

Il a fallu pour produire ce dernier accident que l'ouvrier qui exécutoit cet ouvrage ait pris mal, celui qui la remplacé n'a pas senti la nécessité de ne point exciter un feu trop ardent et la gravure a été détruite. Cependant l'on a travaillé dès lors sans relache à réparer cette perte, Monsieur Robin m'assure que vous n'en souffrires point, parce qu'avec les cinq coins qui partiront mardi, vous pourrez toujours, Monsieur, faire travailler à la fabrication de votre monnoye.

Le cordonnage, Monsieur, est prêt à être mis à l'essai, mais pour que cet essai se fasse d'une manière sûre, Monsieur Paul désiroit que vous pussiez m'envoyer quelques échantillons en cuivre du même diamètre que doivent avoir vos piécettes et doubles piécettes, non gravées, mais lisses, tels que ceux qui ont été envoyés

à Monsieur Robin, et qui soient coupés par le coupoir dont vous vous proposez de vous servir. Il en faudroit s'il étoit possible 8 à 10 des simples piecettes, et autant des doubles. Et si vous pensés, Monsieur, à vous servir dans la suite du cordonnage pour de plus grandes pieces d'argent il seroit bon d'envoyer aussi quelques echantillons en cuivre du diamettre de ces mêmes pièces.....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève 12 Mai 1787

Au même.

Monsieur,

Monsieur Robin m'ayant apporté deux essais des Coins qu'il doit expédier mardi, je m'empresse de vous les adresser et je me flatte par ces premières epreuves que la bienfature de l'ouvrage vous dédommagera un peu de sa lenteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puérari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

J'ai reçu les trois lettres consécutives, que vous avés pris la peine de m'écrire, et je m'empresse en conséquence d'avoir l'honneur de vous envoyer cy joint le solde du compte des ouvrages faits par le Sr Cramer joint à notre première montant à 172 Ls 2 Ss de france, avec des flaons de la juste grandeur et epaisseur de nos piecettes et doubles piecettes, vous priant de bien vouloir hater l'envoi des Coins, qui doivent servir à leur frap, nous etant d'une necessité absoluë d'en avoir des frappées pour le commencement du mois prochain.

Je suis bien mortifié de l'accident, qui est arrivé dans la trempe de ceux des Demi Batz, et vous prie Monsieur de bien vouloir dire à Monsieur Robin combien l'on a été satisfait des epreuves, que vous avez eù la bonté de m'envoyer.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 15^e May 1787

Werro chancelier.

Genève 12 Juin 1787

à Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

.....Monsieur Robin m'assure, Monsieur, qu'il va vous expédier quelques-uns des coins pour les piécettes, il éprouvé (*sic*) de nouveaux accidens, plusieurs de ses coins viennent d'éclatter à la trempe, mais il les remplace par d'autres et il me promet que ce contretems ne vous retardera point.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève, 12 Juin 1787

A Monsieur Stettler Vice-Bailly de Nyon
Monsieur,

Il y a quelques mois, que voulant faire frapper de nouvelles monnoyes, LL. EE. de Fribourg, nous demandèret (*sic*) de faire établir dans votre ville, les principaux ouvrages qui leur étoient nécessaires pour cette fabrication.

Je fus chargé, Monsieur, de correspondre à ce sujet avec Monsieur le Chancelier De Werro et de pourvoir autant qu'il pourroient dépendre de nous à tout ce que demanderoient LL. EE.

Aujourd'hui, Monsieur, il nous importe de faire trem-

per les coins par une main habile, le Sr Grégoire Humel, chef, soit Directeur d'un martinet à Commugny, est la personne la plus propre à bien exécuter ce travail. Nous nous proposons en conséquence, de le lui commettre très incessamment, mais cet artiste est fort occupé, comme il nous importe non seulement qu'il se charge de cet ouvrage, mais aussi qu'il l'exécute avec célérité, je viens vous supplier, Monsieur, de vouloir le lui recommander, afin qu'il l'accepte, et que par la promptitude de l'exécution LL. EE. qui attendent impatiemment ces pièces, puissent les recevoir dans un tems peu éloigné.

Je ne me serois point permis, Monsieur, de vous adresser une pareille demande, s'il ne s'agissoit que d'une convenance particulière, mais ceci intéresse de respectables voisins auxquels nous aurions singulièrement à cœur de pouvoir être utiles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève,

Monsieur,

En consequence de l'honneur de votre lettre du 12^e du courant j'ai fait citer tout de suite devant moi le nommé Gregoire Humel de Communi, qui vient de paroître dans ce moment seulement et de me dire qu'il avoit déjà reçu la commission pour les Coins en question, dont il avoit environ trente de fait, je lui ai tres fort recommandé de faire un bon ouvrage et de l'expedier sans retard, il me la promis positivement, j'ose esperer qu'il ne manquera pas de tenir la parole qu'il vient de me donner. Si en dautres occasions je puis etre de quelque utilité pour le peu de tems que j'ai encore a rester icy, vous aurez Monsieur la complaisance de me le demander, et

vous me trouverez toujours très empressé à rendre mes devoirs à votre République et à vous Monsieur en particulier.....

Chataud de Nyon
Ce 16^e Juin 1787

F. Stettler
Vice bailli de Nyon.

Au même.

Monsieur,

Monsieur Robin venant de m'envoyer dernièrement les quatre dernières paires de coins pour les petites piécettes, qui sont, ainsi que ceux des Doubles, que j'ai déjà reçû précédemment, de toute Beauté, et la Commission, dont il a bien voulu se charger pour le présent, se trouvant remplie par ce dernier Envois, je viens vous prier, Monsieur, de bien vouloir avoir la Bonté d'acquitter, ce dont Nous lui sommes redevables, ainsi que ce que nous restons encore à Devoir pour ces autres ouvrages, et de m'en envoyer la Note, pour que je puisse en faire parvenir le montant.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 24^e Juillet 1787

Werro chancelier.

Genève, le 18 d'Août 1787

A Monsieur de Werro, chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'ai vû avec une très grande satisfaction par la lettre dont vous m'honorates le 24 de Juillet, que vous êtes content des ouvrages que nous vous avons fait parvenir.

Conformément à ce dont vous me chargiez, Monsieur, j'ai acquité ce qui étoit dû aux différens artistes qui ont fait ce travail, je joins ici, Monsieur, les comptes mêmes qui m'ont été produits.

Celui de Mr Robin N° 1, montant à la somme de livres de Suisse.....	L. 395 —
Lettre dudit N° 2, relative à l'envoi postérieur d'une paire de coins pour la somme d'un Louis $\frac{3}{4}$ soit L. de Suisse	28 —
Compte des Sieurs Mennet et Neveux N° 3 pour avoir fini le cordonnage commencé par Cramer, payé pour eux au Sieur Robin 3 Louis	48 —
Lettre de Mr Paul acquit du Sr Vincent héritier de Cramer N° 4, pour la somme de 9 Louis soit 144 Livres de Suisse.....	144 —
	L. 615 —
Sur quoi j'ai à déduire L. 25.9 ^s que je reçus de trop lors du premier reglement de compte..	25 9 ^s
	L. 589 11

Il résulte de là, Monsieur, que les avances que j'ai faites se réduisent à L. 589.11^s.

Souffrez, Monsieur, que je vous réitère ici, combien j'ai de regret aux divers contretems qui ont semblé concourir pour retarder nos envois, si jamais nous sommes dans le cas de faire exécuter quelque chose pour vous, j'ose me promettre, qu'étant moins contrariés par les conjonctures, nous pourrons vous montrer plus de diligence.....

Recevez, je vous prie, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève

Monsieur !

J'ai reçu joint à la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18^e de ce mois ; les Differents comptes, que vous avez eû la Bonté d'acquiter, des ouvrages, qui ont été fait pour notre monoye.....

Vous permettrés, Monsieur, qu'avant de présenter ces Différents comptes à notre Commission des Monoyes, j'ai l'honneur de vous observer, qu'il y a un Equivoque ou mesentendu à l'égard du prix de la gravure des coins pour les Creutzers et Demi Batz, que vous m'aviés mandé par la lettre, dont vous m'honorates le 25^e 9^{bre} de l'année derniere, devoir être payés neuf livres de france la paire de ceux des Creutzers et Douze Livres ceux des Demi Batz, et que Monsieur Robin porte par contre dans son compte à Douze livres la paire de ceux pour Creutzers et Vingt quatre livres ceux pour Demi Batz, vous priant de bien vouloir vous en eclaircir avec Monsieur Robin, pour que je puisse ensuite mettre le tout sous les yeux de la commission.....

Agrées, je vous prie, etc.

Fribourg ce 24^e Août 1787

Werro chancelier.

Genève le 25 d'Août 1787

A Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'ai communiqué à Monsieur Robin, l'observation très juste que vous m'avez adressée il avoit absolument perdu de vuë ce qui fut réglé à ce sujet et il a fixé les prix de ses coins d'après leur valeur et non suivant un accord qui lui est désavantageux.

Cependant, Monsieur, cet artiste a trop de delicatesse pour vouloir changer quelque chose à ce qu'il peut avoir promis, quoique à son préjudice, il rapportera ce qu'il a reçu de trop.....

Recevez, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève

Monsieur,

.....L'observation que j'ai pris la liberté de vous faire sur la Différence du prix pour la gravure des coins, n'étoit que pour ma propre décharge, et sur ce que vous avés bien voulu me mander en reponse, et la lettre, que j'ai reçu de Monsieur Robin à ce sujet, l'on a pas hésité de les passer au prix porté dans sa note, Mais comme les frais pour les nouveaux outils et poinçons, qu'a exigé la gravure des différents coins pour notre monoye, sont actuellement faits, l'on espere, que la gravure des coins, que nous serrons dans le cas d'avoir de Besoin dans la suite, ne sera pas aussi chere.....

Veuilles, je vous prie, etc.

Fribourg ce 16 7^{bre} 1787

Werro chancelier

On voit qu'une grande partie des monnaies fribourgeoises du siècle dernier sont dues aux graveurs genevois Dassier et Robin. Elles ne portent pas de signature, mais celles exécutées par Robin sont bien déterminées par la correspondance que nous venons de reproduire. On remarquera qu'il n'y est pas question de coins de ducats, dont M. Ed. de Jenner indique une émission en 1787⁽¹⁾. Henseler⁽²⁾ n'en fait pas mention et tous les numismates que nous avons consultés en ignorent l'existence.

Les pièces gravées par Dassier doivent avoir été émises de 1709 à 1717; les 10 et 20 kreutzer de Fribourg de 1709 et 1710 offrent une grande ressemblance avec les 21 sols de Genève (le cartouche du revers du 21 sols de 1710 est

(1) *Die Münzen der Schweiz*, p. 53.

(2) *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg*.

tout à fait semblable à celui du 20 kreutzer de la même année). D'autre part, nous avons vu qu'en 1786 Robin était détenteur de coins de demi-batz, de kreutzer et de demi-kreutzer. Il existe plusieurs variétés de ces différentes pièces (ainsi que des schillings) des années 1709 et suivantes : il est donc bien évident qu'elles peuvent être classées parmi les œuvres de Dassier, quoique la gravure du revers de plusieurs d'entre elles ne rappelle guère la manière élégante de cet artiste.

Genève, 1893.

A. C.
